

La Massaye à Guichen : tout ne sera pas démoli

Le tribunal administratif de Rennes vient de suspendre l'arrêté municipal autorisant la démolition d'un bâtiment appartenant au domaine. Explications.

Tout ne sera pas démoli au domaine de La Massaye... Un bâtiment, dont la démolition partielle avait été autorisée par arrêté municipal du maire de Guichen, en novembre 2016, vient d'être sauvé. Le tribunal administratif de Rennes vient, en effet, d'ordonner (le 13 juillet) la suspension de cet arrêté.

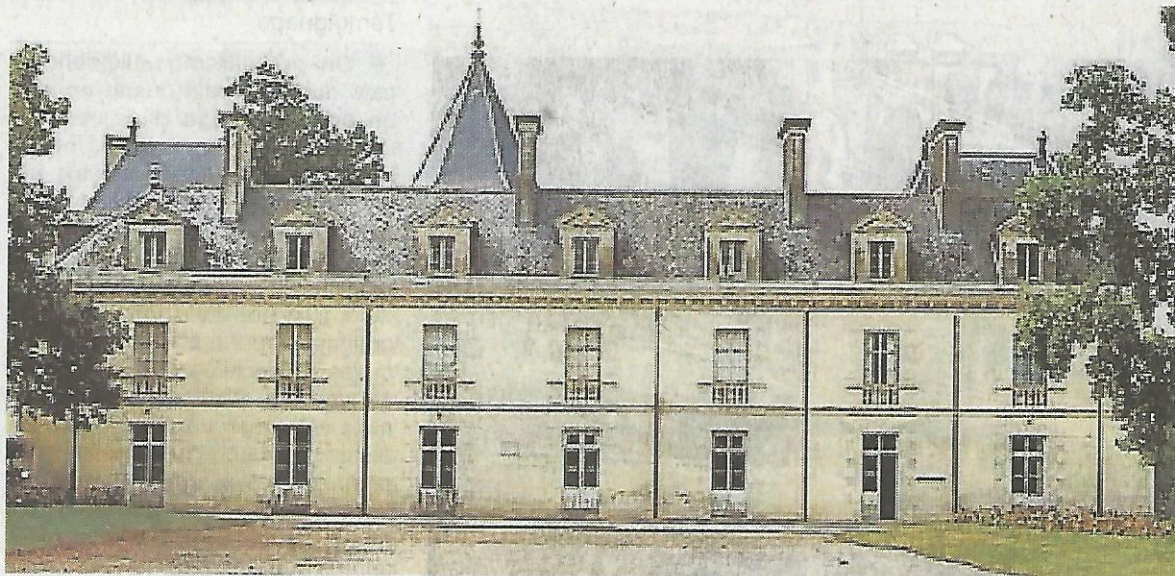
Il donne en cela raison à l'Association de sauvegarde du patrimoine de La Massaye, qui se bat pour pérenniser la mémoire du lieu et aussi pour protéger son environnement.

En revanche, deux autres bâtiments également concernés par l'arrêté d'autorisation de démolition contesté par l'association, ont déjà été démolis.

Une « qualité architecturale »

L'association insiste sur l'intérêt majeur à conserver le bâtiment promis à une démolition partielle. « **Il fait partie de la cour historique des XVII^e et XVIII^e siècles. [...] C'est un bâtiment à fort caractère architectural en raison de sa proportion, de son ancienneté et de quelques modénatures de style.** »

Dans son ordonnance, le tribunal administratif confirme que ce bâtiment est « **un élément structurant de cette dépendance du château et que sa destruction partielle, en l'état du dossier, est de nature à**



Le domaine de la Massaye à Guichen ne sera pas, encore, démoli...

porter gravement atteinte à l'aspect du site et à compromettre la protection du patrimoine bâti.

Il indique, par ailleurs, que « **le maire de Guichen n'apporte aucune garantie concernant les risques structurels que représenterait, pour la partie conservée du bâtiment, la destruction projetée.** ». Une situation de nature « **à créer un doute sérieux quant à la légalité du permis de démolir litigieux** », selon le tribunal.

Si l'association est satisfaite de cette décision, elle n'en reste pas

moins très prudente, convaincue de la volonté de certains de démolir. Sur sa page Facebook, elle s'inquiète notamment du devenir de la ferme (avec lavoir et fournil) et demande « **que tout le site et le bâti soient expertisés par la Drac (Direction régionale des affaires culturelles)** ».

Un vaste projet immobilier

Pour rappel, le domaine de La Massaye est un château du XVII^e avec un parc et des bois, sur près de 50 ha. C'est dans ce parc qu'un vaste pro-

jet immobilier va sortir de terre, par la Société d'aménagement développement d'Ille-et-Vilaine div), avec le soutien de la municipalité de Guichen.

L'aménageur breillien prévoit 478 logements (277 maisons individuelles et 201 appartements de petits collectifs) et une zone de bureaux à destination tertiaire.